Nations Unies A/73/363



Distr. générale 5 septembre 2018 Français

Original: anglais

Soixante-treizième session

Point 74 c) de l'ordre du jour provisoire*

Promotion et protection des droits de l'homme:
situations relatives aux droits de l'homme et rapports
des rapporteurs et représentants spéciaux

Rapport de la Commission d'enquête sur le Burundi

Note du Secrétariat

Au paragraphe 4 de sa résolution 36/19 concernant le renouvellement du mandat de la Commission d'enquête sur le Burundi, le Conseil des droits de l'homme a prié la Commission de présenter un rapport final à la trente-neuvième session du Conseil et à la soixante-treizième session de l'Assemblée générale.

Comme suite à cette demande, le rapport de la Commission a été publié sous la cote A/HRC/39/63 et sera présenté au Conseil à sa trente-neuvième session, qui se tiendra en septembre 2018.

* A/73/150.





